

La présente note d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour. Elle est délivrée gratuitement par Clermont Auvergne Métropole. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation quelconque, ni un certificat d'urbanisme. Par ailleurs, elle ne saurait engager la responsabilité de la Métropole dans le cas de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'accueil de la direction de l'urbanisme au 04.73.42.60.40.

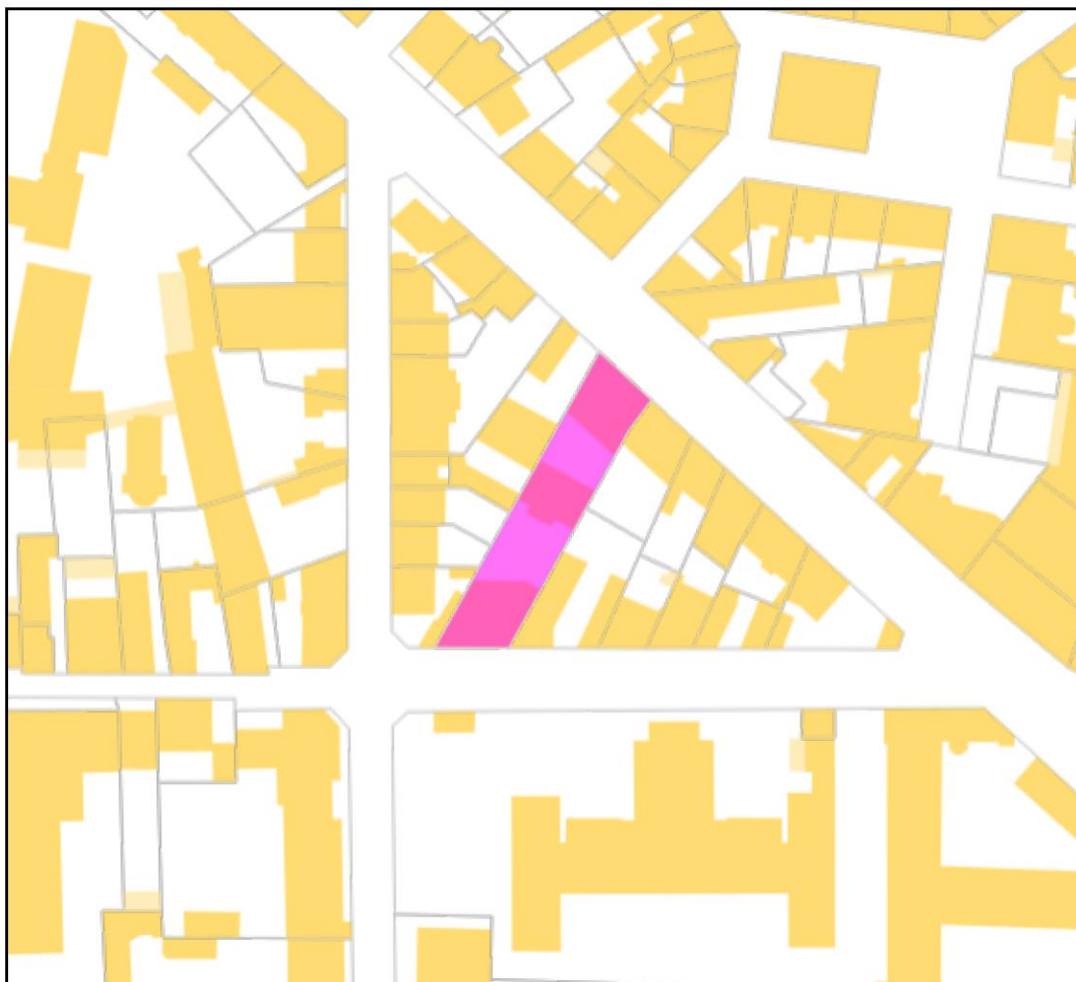
Références de la parcelle

Références cadastrales

Section	Numéro	Surface graphique	Surface DGI*
HV	159	1090.6 m ²	1074 m ²

Adresse de la parcelle

28 AV DE GRANDE BRETAGNE CLERMONT FERRAND



Zonage**Zone UG****Autres indications P.L.U.****Prescriptions**

- Coefficient de biotope par surface (CBS) / Surface de Pleine Terre (PLT) (0,3 / 0,1)
 - Cbs : 0,3
 - Nom : CENTRE HISTORIQUE ET DENSE
 - Plt : 0,1
- Hauteur maximale de façade (22 m / R+6)
 - Hauteur mètres max : 22
- Mixité des fonctions renforcée
- Orientations stratégiques d'aménagement et de programmation
 - Nom : Nature en ville et Biodiversité
- Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
- Secteur de mixité sociale (25%)
 - Coefficient mixite : SECTEUR 3: 25%
 - Détails : Secteur 3
- Secteur stratégique (C)
 - Nom : CENTRE
- Alignement d'arbres existants
- Alignement d'arbres existants

Annexes du P.L.U.**Servitudes d'utilités publiques**

- Servitude AC1. Mesures de classement et d'inscription et de protections des abords des monuments historiques Ministère de la culture.
- Servitude I4. Transport et distribution d'énergie électrique. Gestionnaire du réseau (ERDF).
- Servitude T5. Servitude aéronautique de dégagement (civile).

Zones Inondables du PPRI et du PPRNPI

- Non concerné

Autres Informations

- Limite agglomération
- Périmètre de droit de préemption urbain renforcé (DPU)
- Périmètre de prise en compte du patrimoine archéologique (SANS SEUIL) (Sans seuil)
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (2)
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (2)
- Trame 1 - Patrimoine (T1)
- ZP2B - Espaces urbains - Zones d'habitat (ZP2B)
- Aléas de gonflement des argiles : Fort (1)
- Hors périmètre de Droit de préemption Commercial

Emplacements réservés

Emplacements réservés : se reporter au Règlement du P.L.U. page 98

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Orientations stratégiques d'aménagement et de programmation : se reporter au document O.A.P. page 7
Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation : se reporter au document O.A.P. page 83

- Secteur 1 : Chanturgue – Bédat
- Secteur 2 : Guichard / Capricorne
- Secteur 3 : Crouel / Plateau de la Sarre
- Secteur 4 : Kessler / Muraille de Chine
- Secteur 5 : Hôtel Dieu
- Secteur 6 : Îlot du Galet
- Secteur 7 : Châteaubriant / Breguet / Beaupeyras / Sully

Lexique

CBS : Coefficient de Biotope par Surface
CET : Centre d'Enfouissement Technique
DPU renforcé : Droit de Préemption Urbain renforcé
MH inscrit : Monument Historique inscrit
MH classé : Monument Historique classé
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PDU : Plan de Déplacement Urbain

PLT : Pleine Terre
PPRNPI : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
d'Inondation
STECAL : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
Surface DGI : Surface issue du cadastre mis à jour par la
Direction Générale des Impôts
TCSP : Transport en Commun en Site Propre
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

Commune de **CLERMONT-FERRAND** (Département du Puy de Dôme)

Adresse : **25 rue Delarbre et 28 avenue de Grande Bretagne**

Cadastre : section HV n° 159

Contenance cadastrale : 1074 m²

Dossier n°240294

PLAN DE SITUATION

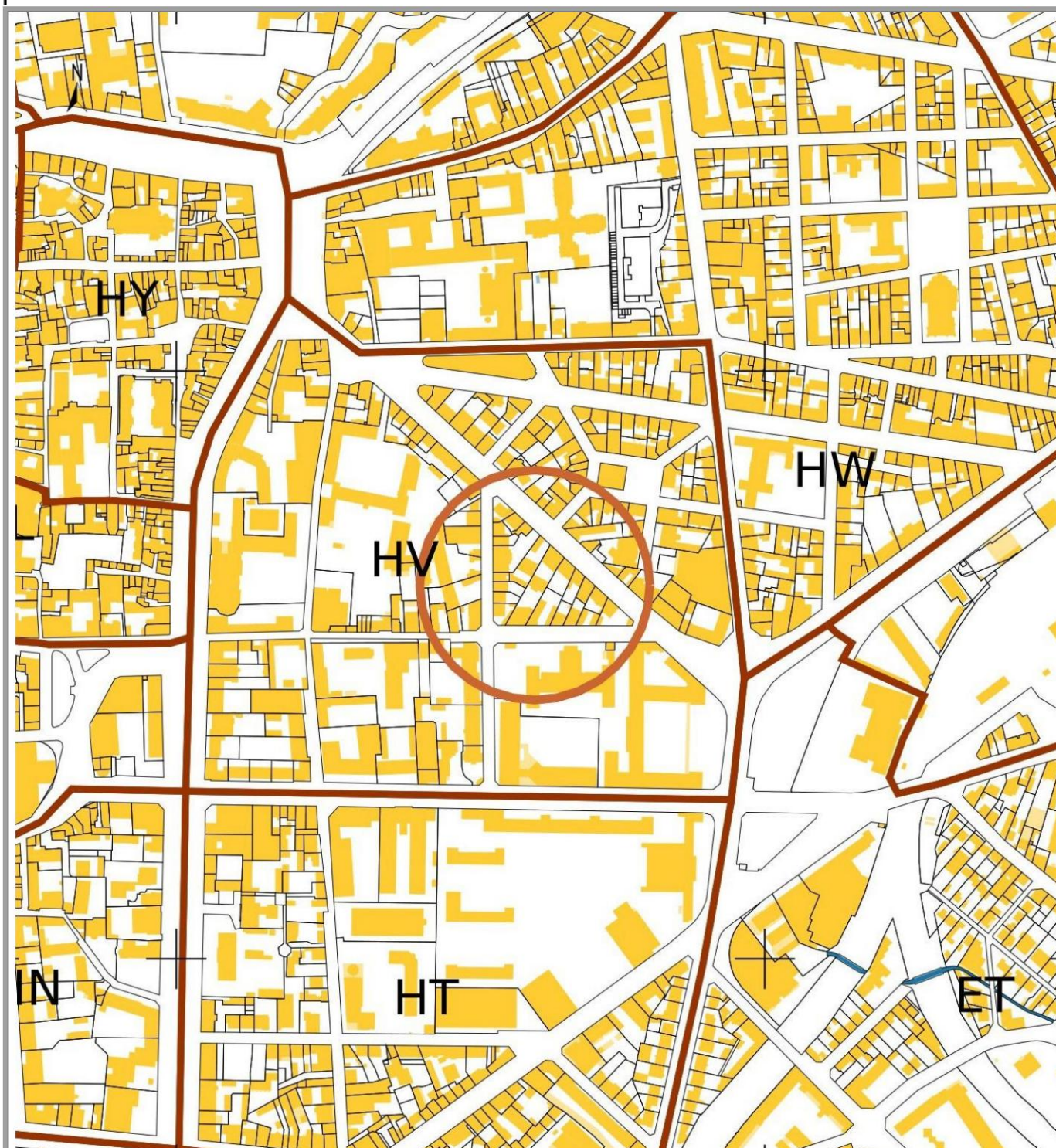
ECHELLE 1/5000

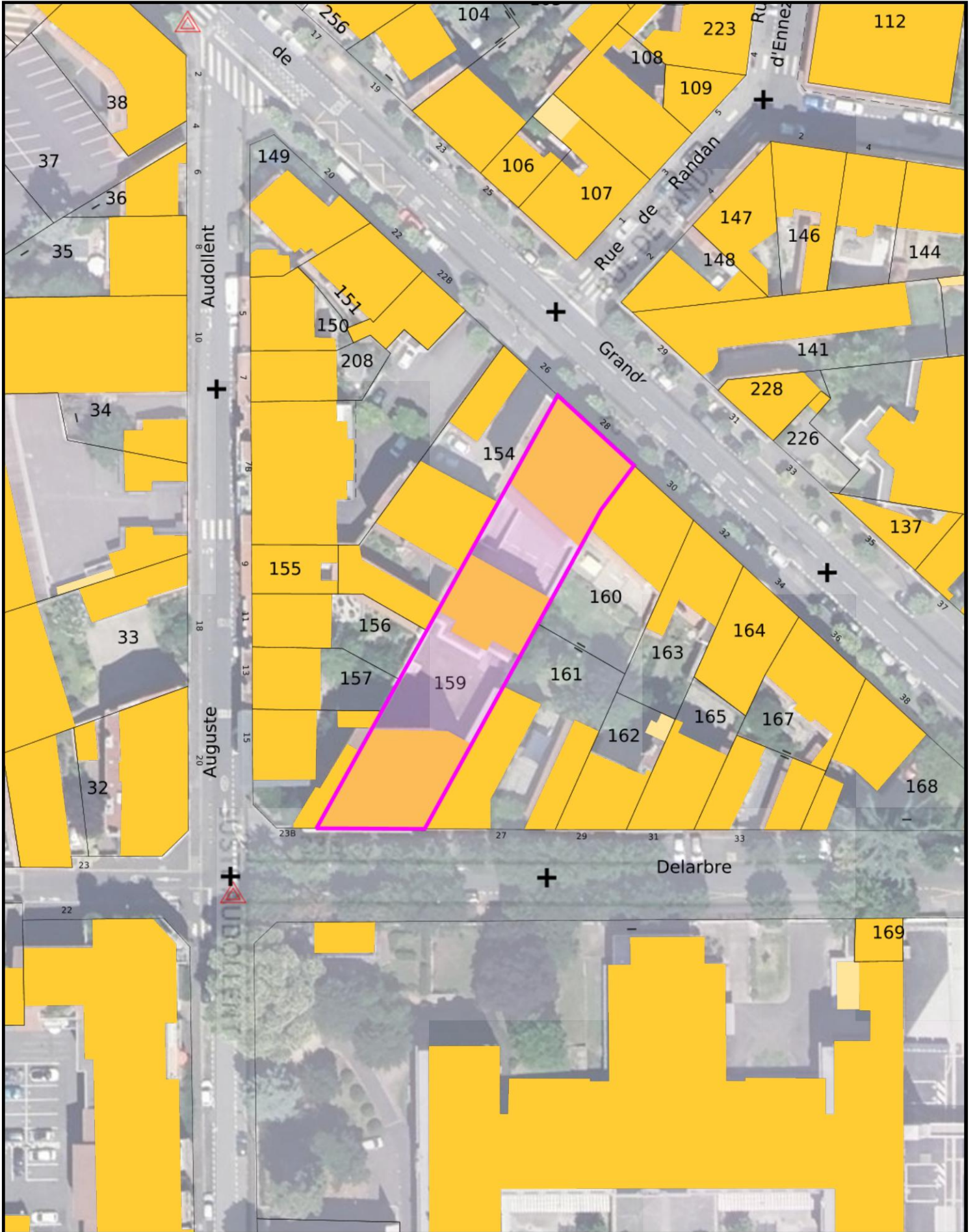
PROPRIÉTAIRES : M. [REDACTED] et Mme [REDACTED]

son épouse

Lots n° 81 et 82 de l'état descriptif de division

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL





Fiche parcelle cadastrale

Clermont-Ferrand
HV 159

Géofoncier

Fiche éditée le 24 mai 2024 à 16h18 (UTC +0200)
Par CABINET PAILLARD HPUC

AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune : Clermont-Ferrand (63113)
Préfixe : 000
Section : HV
Numéro : 159

Adresse postale la plus proche :
30 avenue de Grande Bretagne 63000 Clermont-Ferrand



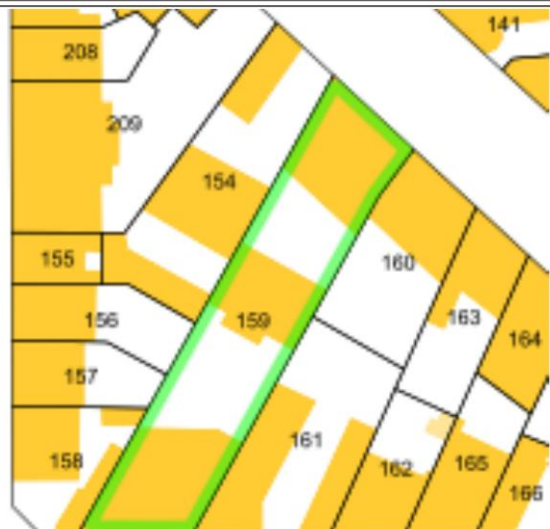
INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale : 10 a 74 ca *
Parcelle arpentée : non

Pas d'information sur l'origine de la parcelle.

Lieu-dit cadastral : non renseigné

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

- Bornage et reconnaissance de limites (mitoyenneté...) en 2004 par Jean-Paul GROS (dossier C04393 detenu par SELARL GEOVAL)
Aucun document disponible sur Géofoncier

Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un PLU

Zones urbaines générales
Zone UG

Lien : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/016905ac8fd58fb4b8a6aa16b37ecb3b/download-file/63113_reglement_20230417.pdf

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Clermont-Ferrand&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=63113&lon=3.093957465529356&lat=45.avenue de Grande Bretagne 63000 Clermont-Ferrand>

VALEURS FONCIERES VENALES *

Dernière(s) vente(s) ayant eu lieu sur la parcelle :

- **47100 €**

Date de la mutation : 2023-11-23

Prix / m² estimé : 2616,67 € / m²

Locaux

appartement (18 m² , 1 pièce(s))

- **52100 €**

Date de la mutation : 2023-08-28

Prix / m² estimé : 2742,11 € / m²

Locaux

appartement (19 m² , 1 pièce(s))

- **55100 €**

Date de la mutation : 2023-08-28

Prix / m² estimé : 3241,18 € / m²

Locaux

appartement (17 m² , 1 pièce(s))

- **56100 €**

Date de la mutation : 2023-02-07

Prix / m² estimé : 3300,0 € / m²

Locaux

appartement (17 m² , 1 pièce(s))

- **57100 €**

Date de la mutation : 2022-10-20

Prix / m² estimé : 2595,45 € / m²

Locaux

appartement (22 m² , 1 pièce(s))

• **74500 €**

Date de la mutation : 2022-10-07

Prix / m² estimé : 4138,89 € / m²

Locaux

appartement (18 m² , 1 pièce(s))

• **57380 €**

Date de la mutation : 2022-09-20

Prix / m² estimé : 3187,78 € / m²

Locaux

appartement (18 m² , 1 pièce(s))

• **57380 €**

Date de la mutation : 2022-09-02

Prix / m² estimé : 3375,29 € / m²

Locaux

appartement (17 m² , 1 pièce(s))

• **72960 €**

Date de la mutation : 2022-08-31

Prix / m² estimé : 3840,0 € / m²

Locaux

appartement (19 m² , 1 pièce(s))

• **72960 €**

Date de la mutation : 2022-06-09

Prix / m² estimé : 3840,0 € / m²

Locaux

appartement (19 m² , 1 pièce(s))



ANNEE DE MAJ		2023		DEP DIR		63 0		COM		113 CLERMONT FERRAND		TRES		015		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMÉRO COMMUNAL		V05913	
Propriétaire/Indivision				MBRJJK																									
Propriétaire/Indivision				MBRJKH																									
PROPRIÉTÉS BÂTIES																													
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL																	
AN	SEC	N°PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM			
08	HV	159		28	AV DE GRANDE BRETAGNE 001 LOT 0000081 78 / 10000	2190	C	01	01	01001	0401543 L	113A	C	H	AP	4	1090							P		1090			
08	HV	159		28	AV DE GRANDE BRETAGNE 001 LOT 0000082 74 / 10000	2190	C	01	01	01002	0401545 C	113A	C	H	AP	4	1054							P		1054			
08	HV	159		28	AV DE GRANDE BRETAGNE 001 LOT 0000085 127 / 10000	2190	C	01	01	01005	0401549 K	113A	C	H	AP	4	1315							P		1315			
08	HV	159		28	AV DE GRANDE BRETAGNE 001 LOT 0000093 127 / 10000	2190	C	01	02	01005	0401558 H	113A	C	H	AP	4	1383							P		1383			
08	HV	159		28	AV DE GRANDE BRETAGNE 001 LOT 0000101 127 / 10000	2190	C	01	03	01005	0401568 B	113A	C	H	AP	4	1383							P		1383			
R EXO																	0 EUR												
REV IMPOSABLE COM				6225 EUR		COM		R IMP																	6225 EUR				
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																													
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION																LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille								
R EXO						0 EUR						R EXO						0 EUR											
HA A CA		REV IMPOSABLE		0 EUR		COM		TAXE AD						R IMP			0 EUR			MAJ TC			0 EUR						
CONT		0		R IMP		0 EUR						R IMP			0 EUR			MAJ TC			0 EUR								

Direction générale des finances publiques
 Cellule d'assistance technique du SPDC
 du lundi au vendredi
 de 8h00 à 18h00

N° de dossier :

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 16/04/2024
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 6304101130

SF2412924476

DESIGNATION DES PROPRIETES										
<i>Département :</i> 063				<i>Commune :</i> 113			CLERMONT FERRAND			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
HV	0159			28 AV DE GRANDE BRETAGNE	0ha10a74ca					
HV	0159	001	81	78/10000						
HV	0159	001	82	74/10000						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 24 mai 2024

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

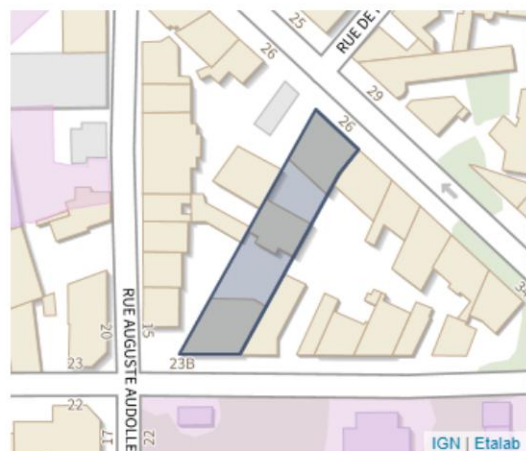
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

63100 CLERMONT-FERRAND

Code parcelle :
000-HV-159



Parcelle(s) : 000-HV-159, 63100 CLERMONT-FERRAND

1 / 9 pages

A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :

SISMICITÉ : 3/5



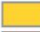

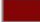
-  1 - très faible
-  2 - faible
-  3 - modéré
-  4 - moyen
-  5 - fort

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



RADON : 3/3



-  1 : potentiel radon faible
-  2 : potentiel radon moyen
-  3 : potentiel radon significatif

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte. Ce gaz est présent partout dans les sols et il s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.



RAPPEL

Sismicité

Pour le bâti neuf et pour certains travaux lourds sur le bâti existant, en fonction de la zone de sismicité et du type de construction, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction.

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme, vous pouvez consulter le site :
<https://www.gouvernement.fr/risques/seisme>

Radon

Le bien est situé dans une zone à potentiel radon significatif. En plus des bonnes pratiques de qualité de l'air (aérer quotidiennement le logement par ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour, ne pas obstruer les systèmes de ventilation), il est donc fortement recommandé de procéder au mesurage du radon dans le bien afin de s'assurer que sa concentration est inférieure au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et idéalement la plus basse raisonnablement possible. Il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment pour réaliser un diagnostic de la situation et vous aider à choisir les solutions les plus adaptées selon le type de logement et la mesure. Ces solutions peuvent être mises en oeuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, vous devrez réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

ARGILE : 3/3

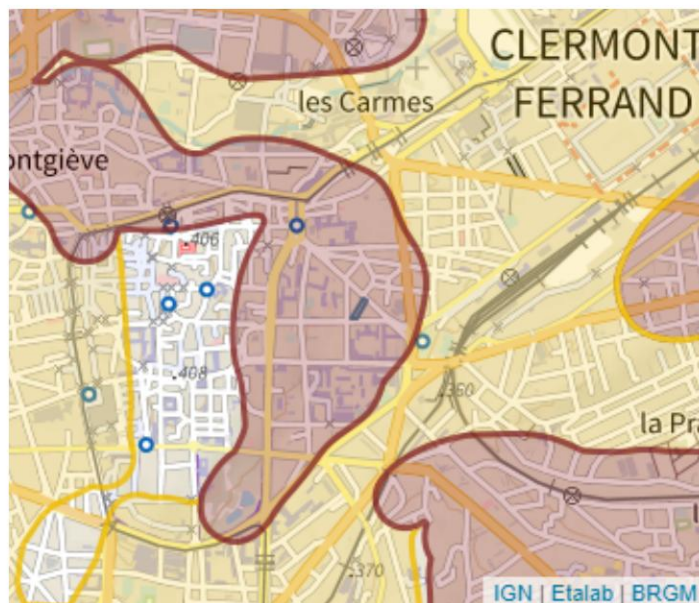


-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition forte : La probabilité de survenue d'un sinistre est élevée et l'intensité des phénomènes attendus est forte. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 2 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 9 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).



CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 23

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 12

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0000225A	03/07/1999	03/07/1999	02/05/2000	19/05/2000
INTE0000225A	19/07/1999	19/07/1999	02/05/2000	19/05/2000
INTE0000626A	03/06/2000	03/06/2000	06/11/2000	22/11/2000
INTE0000626A	04/06/2000	04/06/2000	06/11/2000	22/11/2000
INTE0100048A	12/08/2000	12/08/2000	12/02/2001	23/02/2001
INTE9300038A	27/05/1992	28/05/1992	04/02/1993	27/02/1993
INTE9300038A	09/06/1992	12/06/1992	04/02/1993	27/02/1993
INTE9800067A	05/08/1997	05/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
MDIE900018A	26/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
NOR19831115	28/08/1983	28/08/1983	15/11/1983	18/11/1983

Sécheresse : 8

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100760A	01/03/1998	31/12/2000	27/12/2001	18/01/2002
INTE0200119A	01/01/2001	30/09/2001	12/03/2002	28/03/2002
INTE0300234A	01/01/2002	31/12/2002	30/04/2003	22/05/2003
INTE1725579A	01/01/2016	31/03/2016	27/12/2017	16/02/2018
INTE1920338A	01/07/2018	30/09/2018	16/07/2019	09/08/2019
INTE2016905A	01/01/2019	30/09/2019	07/07/2020	29/07/2020
INTE9800288A	01/01/1992	28/02/1998	15/07/1998	29/07/1998
INTX9210277A	01/05/1989	31/12/1991	31/07/1992	18/08/1992

Mouvement de Terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19831115	28/08/1983	28/08/1983	15/11/1983	18/11/1983

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

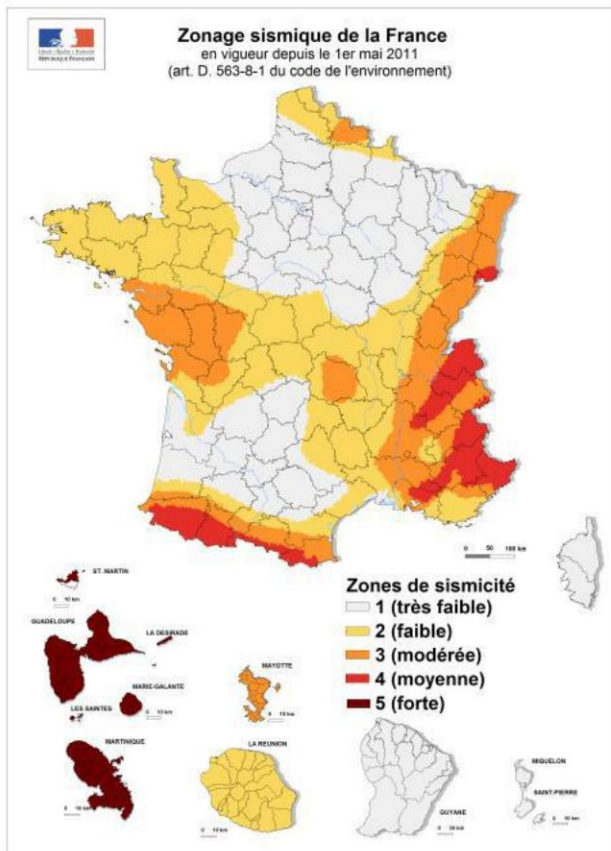
Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
LOCAREP	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005601543
LYCEE INTERNATIONAL JEANNE D'ARC	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100025282

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Ancienne station TOTAL service Delille	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3790604
Ancienne station ANTAR service Dellile	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3790777
Ancienne station COLLANGE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3790799
Ancienne station DESECURE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3790807
Ancienne station JALADE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3790863
Anciens stockages COTELLE et FOUCHER	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3791100
Ancienne station VERDIER	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3791359
Ancien garage-station CITROËN	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3791850
Ancien garage-station av. des Paulines	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3791857

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « **Connaitre les risques près de chez moi** »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>